





MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE



bulletin académique

n°630

du 14 avril 2014





Bulletin académique n° 630 du 14 avril 2014

Sommaire

Division de l'Encadrement et des Personnels Administratifs et Techniques	
 Mouvement des directeurs-adjoints chargés de SEGPA de collège au titre de la rentrée scolaire 2014 	1
 Liste d'aptitude à l'emploi de directeur-adjoint chargé de section d'enseignement général et professionnel adapté de collège - Année 2014 	7
 Notation administrative des directeurs-adjoints chargés de SEGPA de collège au titre de l'année 2013-2014 	12
Division des Examens et Concours	
 Organisation de l'épreuve de spécialité «Informatique sciences du numérique» de la série S à la session 2014 	13
 Baccalauréats général et technologique - session 2014 - Calendrier de diffusion des convocations candidats et professeurs et du matériel pour les centres 	20
 Baccalauréat général - Epreuve de spécialité de la série L : Droit et grands enjeux du monde contemporain - session 2014 du baccalauréat de la série littéraire 	23
 Frais de gestion d'affranchissement pour les examens niveau III (BTS) et IV (BAC, BP) 	29

REPUBLIQUE FRANÇAISE MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE RECTORAT DE L'ACADEMIE D'AIX-MARSEILLE

DIRECTEUR DE PUBLICATION : Ali SAÏB - Recteur de l'Académie REDACTEUR EN CHEF : Didier LACROIX - Secrétaire Général de l'Académie CONCEPTION, REALISATION, DIFFUSION : Thomas PRESTIGIACOMO (☎ : 04 42 91 71 23) ce.ba@ac-aix-marseille.fr



Division de l'Encadrement et des Personnels Administratifs et Techniques

DIEPAT/14-630-833 du 14/04/2014

MOUVEMENT DES DIRECTEURS-ADJOINTS CHARGES DE SEGPA DE COLLEGE AU TITRE DE LA RENTREE SCOLAIRE 2014

Référence : décret n° 81-482 du 8 mai 1981 modifié

Destinataires : Mesdames et Messieurs les Directeurs-adjoints chargés de SEGPA - Mesdames et

Messieurs les Principaux de collège dotés de SEGPA - Messieurs les Directeurs

Académiques des Services de l'Education Nationale

Dossier suivi par : Mme GUISTETTO - Tel : 04 42 91 73 71 - Fax : 04 42 91 70 06 - mel :

veronique.guistetto@ac-aix-marseille.fr

1) Le mouvement des directeurs – adjoints chargés de Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté de collège organisé au titre de la rentrée scolaire 2014 aura lieu dans le courant du mois de **JUIN 2014**.

Les demandes de mutation seront établies à l'aide du formulaire ci-joint.

Le nombre de vœux est limité à 6.

Les demandes revêtues de l'avis du chef d'établissement et de l'IEN compétent seront transmises pour le **vendredi 23 Mai 2014** à la Direction des Services Départementaux (secrétariat particulier).

Les Inspecteurs d'Académie- Directeurs Académiques des Services de l'Education Nationale, après avoir porté leurs avis, m'adresseront l'ensemble des demandes de mutation accompagnées d'un bordereau nominatif ainsi que la fiche informatique individuelle de synthèse de chaque candidat pour le **mercredi 11 Juin 2014**.

2) Modalités spécifiques aux SEGPA labellisées ECLAIR : voir liste ci-dessous

Les postes dans les EPLE labellisés ECLAIR seront pourvus sous forme de poste profilé, après entretien et avis favorable du chef d'établissement.

Cet avis sera sollicité par le Directeur académique des services de l'éducation nationale et joint à la demande de mutation de l'intéressé (e).

Les personnels intéressés par une affectation dans ce type d'EPLE sont invités à joindre à leur dossier de mutation toute pièce utile pour l'examen de leur demande et à expliciter leurs motivations.

1

Liste académique complète des SEGPA labellisés ECLAIR (postes non vacants et postes vacants):

SEGPA- CLG ANSELME MATHIEU à AVIGNON

SEGPA-CLG LE LAVARIN (annexe du clg Anselme Mathieu) à AVIGNON

SEGPA- CLG FRANCOIS RASPAIL à CARPENTRAS

SEGPA- CLG JACQUES PREVERT à MARSEILLE

SEGPA- CLG EDOUARD MANET à MARSEILLE

SEGPA- CLG ALEXANDRE DUMAS à MARSEILLE

SEGPA- CLG JEAN MOULIN à MARSEILLE

SEGPA - CLG ARTHUR RIMBAUD à MARSEILLE

SEGPA - CLG HENRI BARNIER à MARSEILLE

3) Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint à titre **indicatif** la liste des postes vacants à la prochaine rentrée scolaire, mais tout poste peut être sollicité. Les personnels sont invités à considérer que tous les postes sont susceptibles de se libérer par le jeu même du mouvement et à formuler les vœux d'affectation les plus larges.

Signataire : Gérard MARIN, Directeur des Relations et des Ressources Humaines

RECTORAT D'AIX-EN-PROVENCE Division de l'Encadrement et des Personnels Administratifs et Techniques DIEPAT 3.02

MOUVEMENT DES DIRECTEURS-ADJOINTS

CHARGES DE S.E.G.P.A.

Liste des Postes Vacants à la Rentrée Scolaire 2014

ALPES DE HAUTE PROVENCE (04):

DIGNE LES BAINS:

SEGPA- CLG GASSENDI

HAUTES ALPES (05)

GAP

SEGPA-CLG de FONTREYNE

BRIANCON

SEGPA- CLG Les GARCINS

BOUCHES DU RHONE (13):

MARSEILLE (9ème)

SEGPA- CLG SYLVAIN MENU

MARSEILLE (14 ème)

SEGPA- CLG ALEXANDRE DUMAS (labellisé ECLAIR)

MARTIGUES

SEGPA- CLG MARCEL PAGNOL

VAUCLUSE (84):3

AVIGNON:

- SEGPA- CLG ANSELME MATHIEU (labellisé ECLAIR)

CARPENTRAS:

- SEGPA- CLG FRANCOIS RASPAIL (labellisé ECLAIR)

SORGUES

-SEGPA-CLG DENIS DIDEROT

DEMANDE DE MUTATION DANS L'EMPLOI DE DIRECTEUR-ADJOINT CHARGE DE SECTION D'ENSEIGNEMENT GENERAL ET PROFESSIONNEL ADAPTE

NOM (en capitales) M □ Mme □	GRADE ACTUEL (corps d'origine) :		
PREMOVO	ECHELON:		
PRENOMS:	à compter du :		
DATE DE NAISSANCE :			
	EMPLOIS OU FONCTIONS		
Célibataire □ Marié (e) □ Divorcé (e) □ Veuf (ve) □ Pacsé (e) □	Actuelles :		
Charges de famille : - enfants à charge	à compter du :		
Profession du conjoint :	ETABLISSEMENT D'EXERCICE :		
Lieu d'exercice :			
S'il est membre de l'enseignement, préciser son grade et sa discipline	Titres universitaires Date d'obtention : Date d'obtention du DDEEAS :		
ADRESSE PERSONNELLE :	POSTES DEMANDES 1		
**************************************	2		
téléphone :	3		
MOTIF DE LA DEMANDE (joindre les justificatifs si nécessaire : rapprochement de conjoint ou PACS, bénéficiaire de l'obligation d'emploi).	4		
	5		
	6		
	DERNIERE NOTE ADMINISTRATIVE :		
	DERNIERE NOTE PEDAGOGIQUE :		
Certifié exact	<u>Vu et vérifié</u>		
Date :	Le chef d'établissement		
Signature :			

Fiche à envoyer pour le vendredi 23 Mai 2014 au plus tard au secrétariat particulier de monsieur l' Inspecteur d'académie-Directeur des services de l'éducation nationale du département d'origine.

DEMANDE DE MUTATION DE M :	
AVIS DU CHEF D'ETABLISSEMENT :	
Date:	
Signature	
AVIO DE L'INIODEOTEUR RE L'ERUGATION MATIONALE	
AVIS DE L'INSPECTEUR DE L'EDUCATION NATIONALE : (Enseignement spécialisé) :	
Date:	

AVVO DE LUNIODE OTELID DIA CADENIE. DODENI
AVIS DE L'INSPECTEUR D'ACADEMIE, DSDEN :
Date :
Date : Signature :
Signature .
AVIS DU RECTEUR :
Date : Signature :

DEMANDE DE MUTATION DE M:



Division de l'Encadrement et des Personnels Administratifs et Techniques

DIEPAT/14-630-834 du 14/04/2014

LISTE D'APTITUDE A L'EMPLOI DE DIRECTEUR-ADJOINT CHARGE DE SECTION D'ENSEIGNEMENT GENERAL ET PROFESSIONNEL ADAPTE DE COLLEGE - ANNEE 2014

Référence : décret n° 81-482 du 8 mai 1981 modifié

Destinataires : Messieurs les Inspecteurs d'Académie-Directeurs Académiques des Services de

l'Education Nationale

Dossier suivi par : Mme GUISTETTO - Tel : 04 42 91 73 71 - Fax : 04 42 91 70 06 - mel :

ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

J'appelle votre attention sur le texte cité en référence, relatif aux conditions et modalités de nomination aux emplois de Directeurs – Adjoints chargés de section d'enseignement général et professionnel adapté de collège qui indique, notamment, les conditions d'inscription sur la liste d'aptitude à ces emplois.

I - CONDITIONS D'INSCRIPTION : confère articles 4 et 21 du décret n° 81-482 du 8 mai 1981 modifié

Peuvent postuler à une inscription sur la liste d'aptitude pouvant conduire à une délégation dans les fonctions de Directeur – Adjoint chargé de S.E.G.P.A de collège, <u>les membres du corps enseignant</u>, qu'ils occupent déjà ou non un emploi de direction :

- titulaires à la date à laquelle ils déposent leur dossier, du diplôme de Directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée, institué par l'arrêté du 24 juin 1963 modifié ;
- âgés de 30 ans au moins et justifiant de cinq années de services accomplis en qualité de **titulaire** dans un corps d'enseignement, d'éducation ou d'inspection au 1^{er} octobre 2014 (copie de l'arrêté de titularisation à joindre au dossier).

Peuvent également être pris en compte, dans la limite de deux ans, les services accomplis en qualité de stagiaire, de maître auxiliaire, d'instituteur suppléant ou remplaçant.

II - DEPOT ET TRANSMISSION DES CANDIDATURES :

Le dossier de candidature établi par l'intéressé sous couvert de son chef d'établissement devra comporter l'avis de l' IEN-ASH.

Ce dossier devra être accompagné d'une <u>copie du diplôme de directeur d'établissement spécialisé</u> ainsi que d'une fiche de synthèse éditée par vos services gestionnaires.

Vous voudrez bien assurer la plus large diffusion des dispositions de la présente circulaire et adresser les fiches de candidatures aux personnels qui vous en feront la demande (voir annexe).

Les personnels de votre département, en stage dans le centre de formation de SURESNES, pourront également présenter leur candidature sous couvert du chef d'établissement où ils étaient affectés avant leur départ en stage. Il vous appartient de les en informer.

Si les vœux des candidats à la liste d'aptitude portent sur des établissements labellisés ECLAIR, il conviendra de solliciter l'avis du chef d'établissement ECLAIR qui devra être joint au dossier.

Toutes les notices de candidature devront me parvenir **pour le mercredi 11 Juin 2014 DELAI DE RIGUEUR**, accompagnées d'un tableau récapitulatif, établi par ordre préférentiel.

Signataire : Gérard MARIN, Directeur des Relations et des Ressources Humaines

DEMANDE D'INSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE A L'EMPLOI DE DIRECTEUR-ADJOINT CHARGE DE SECTION D'ENSEIGNEMENT GENERAL ET PROFESSIONNEL ADAPTE

NOM (en capitales) M □ Mme □	GRADE ACTUEL (corps d'origine) :	
	ECHELON :	
PRENOMS:	à compter du :	
<u>DATE DE NAISSANCE</u> :		
ETABLISSEMENT D'EXERCICE	EMPLOIS OU FONCTIONS Actuelles :	
······	Actuelles :	
	Depuis le:	
ADRESSE PERSONNELLE :	a) Vous êtes titulaire du D.D.E.E.A.S depuis le	
	a1) vous avez été stagiaire à SURESNES O/N	
N° de téléphone :	a2) vous avez exercé en qualité de faisant fonction de directeur adjoint chargé de SEGPA (à temps	
iv de teleμποπε	plein) pendant 1 an au moins avec un stage en entreprise de 6 semaines	
	duau O/N .	
	b) Vous préparez actuellement le D.D.E.E.A.S b1) vous êtes stagiaire à SURESNES O/N b2) vous avez exercé ou vous exercez en qualité de faisant fonction de directeur adjoint chargé de SEGPA (à temps plein) pendant 1 an au moins avec un stage en entreprise de 6 semaines du	
DECOMPTE DES SERVICES	VOEUX	
Qualité Ets d'Exercice Durée	1	
A - Accomplis hors de l'enseignement spécial	2	
	3	
TOTAL :	4	
	5	
B - Accomplis dans l'enseignement spécial	6	
TOTAL :		
TOTAL GENERAL AU 1 ^{er} OCTOBRE 2014:	EN CAS D'INSCRIPTION, JE M'ENGAGE A ACCEPTER LE POSTE QUI ME SERA ATTRIBUE DATE :	
(1) Préciser l'option des diplômes	SIGNATURE	

Avis sur la candidature de M:

travail en classe ou des activités

Aptitude aux relations et à la

coopération et sens de l'équipe, aisance dans les relations avec les autres, qualités d'animateur vues au travers des relations avec les autorités hiérarchiques, les collègues, les élèves, les parents, expression orale).

(ascendant sur les élèves, maîtrise de soi, force de caractère, goût et sens de la

goût

esprit

extra-scolaires, etc...)

Aptitude à l'autorité

décision,

responsabilités).

communication (disponibilité,

Fonctions actuelles:

DEMANDE D'INSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE A L'EMPLOI DE DIRECTEUR-ADJOINT CHARGE DE SECTION D'ENSEIGNEMENT GENERAL ET PROFESSIONNEL ADAPTE

Elément administratif de la note (1) :			
Elément pédagogique de la note (1):		
	EXCELLENT	SATISFAISANT	INSUFFISANT
Aptitude révélée dans l'enseignement spécialisé			
Sens de l'éducation			
(influence éducative en classe - intérêt porté aux problèmes éducatifs -participation aux activités éducatives - ouverture aux méthodes nouvelles, etc)			
Aptitude à l'organisation			
(méthode dans le travail personnel - organisation du			

des

⁽¹⁾ pour les personnels dont la note comprend ces deux éléments

AVIS SUR LA CANDIDATURE DE M: APPRECIATION GENERALE DES APTITUDES AUX FONCTIONS SOLLICITEES: **EXCELLENT** SATISFAISANT INSUFFISANT **CONCLUSION**: Le chef d'établissement ou, pour les maîtres n'exerçant pas dans un établissement de second degré, l'IEN-ASH compétent : Date: Signature: AVIS SUR LA CANDIDATURE PORTANT SUR DES POSTES LABELLISES ECLAIR DE M: Le chef d'établissement labellisé ECLAIR : Signature: Date: AVIS DE L'IA-DASEN : Date: Signature: **AVIS DU RECTEUR:**

Signature:

Date:



Division de l'Encadrement et des Personnels Administratifs et Techniques

DIEPAT/14-630-835 du 14/04/2014

NOTATION ADMINISTRATIVE DES DIRECTEURS-ADJOINTS CHARGES DE SEGPA DE COLLEGE AU TITRE DE L'ANNEE 2013-2014

Destinataires : Mesdames et Messieurs les Principaux de collège dotés de SEGPA

Dossier suivi par : Mme GUISTETTO - Tel : 04 42 91 73 71 - Fax : 04 42 91 70 06 - mel :

ce.diepat@ac-aix-marseille.fr

Je vous demande de bien vouloir procéder à la notation des personnels cités en objet, au titre de l'année scolaire 2013/2014 au moyen de la notice individuelle transmise par courrier séparé.

I - PRINCIPES GENERAUX DE NOTATION

Les notes proposées s'établissent selon une cotation de 0 à 20 avec utilisation possible d'une première décimale.

1 - 1 PROGRESSION DES NOTES

En vue d'éviter des écarts de note entre fonctionnaires d'égal mérite exerçant dans les quatre départements de l'académie, il convient d'adopter une progression uniforme maximum soit :

- progression annuelle maximale jusqu'à 19 : 0.4 point

au delà de 19: 0.2 point

- pour les personnels donnant toute satisfaction
- **1 2** Par mesure de simplification administrative, les personnels concernés verront la note et l'appréciation proposée par vos soins validée au niveau rectoral, sous réserve du respect des modalités de progression des notes. Bien entendu, ils pourront saisir s'ils jugent opportun la commission consultative paritaire académique.

II - MODALITES PRATIQUES ET CALENDRIER DES OPERATIONS

- 2 1 Les appréciations et la note seront portées par le chef d'établissement au cadre 4 de la notice administrative.
- **2 2** L'encadré 5 est destiné au fonctionnaire concerné qui doit prendre connaissance de sa notice de notation et qui peut, s'il le juge opportun formuler des observations.
- **2 3** Vous devrez faire parvenir en retour et au plus tard le **mercredi 11 Juin 2014** directement au Rectorat, au bureau DIEPAT 3.02 les notices remplies.

Vous aurez préalablement :

- Conservé 1 exemplaire pour l'établissement
- Remis 1 exemplaire à l'intéressé(e)

Je vous remercie de l'attention que vous ne manquerez pas de porter à ce dossier.

Signataire : Gérard MARIN, Directeur des Relations et des Ressources Humaines





Division des Examens et Concours

DIEC/14-630-1519 du 14/04/2014

ORGANISATION DE L'EPREUVE DE SPECIALITE «INFORMATIQUE SCIENCES DU NUMERIQUE» DE LA SERIE S A LA SESSION 2014

Références : Note de service n° 2011-140 du 3 octobre 2011 (BO spécial n° 7 du 6 octobre 2011) - Note de service n° 2012-065 du 6 avril 2012 (BO n° 18 du 3 mai 2012)

Destinataires : Mesdames et Messieurs les Proviseurs des lycées publics - Mesdames et Messieurs

les Proviseurs des lycées privés sous contrat

Dossier suivi par : Mme RIPERTO tel : 04 42 91 71 83 - Mme EXPOSITO tel : 04 42 91 71 88 - fax :

04 42 91 75 02

Je vous communique ci-dessous les instructions relatives à l'organisation de la nouvelle épreuve de spécialité « informatique sciences du numérique » à la session 2014 du baccalauréat de la série scientifique.

1 - Organisation de l'épreuve

Elle est organisée au cours de la période du 19 au 28 mai dans l'établissement de formation du candidat, sous la responsabilité du chef d'établissement. Une liste d'émargement des candidats doit être établie. En cas d'absence justifiée d'un élève le jour fixé pour l'évaluation, une deuxième convocation est proposée au candidat. Seule l'absence non justifiée permet l'attribution de la note zéro.

1-1 Modalités d'évaluation

L'évaluation se déroule dans une salle munie d'un dispositif permettant la projection de documents informatiques.

La commission d'évaluation est composée de deux professeurs :

- le professeur qui a suivi et formé l'élève pendant l'année
- un professeur, quelle que soit la discipline, qui n'a pas été associé à l'enseignement de spécialité suivi par le candidat.

1-2 Structure de l'épreuve

La durée de l'épreuve est de 20 minutes maximum.

L'épreuve notée sur 20 points est une épreuve orale affectée du coefficient 2 dont l'évaluation est réalisée en 2 parties.

1-2-1 Première partie : Évaluation d'un projet et soutenance orale

Cette partie d'une durée de 8 minutes maximum est notée sur 8 points.

Le candidat effectue une présentation orale de son projet pendant laquelle il n'est pas interrompu. Il s'appuie pour cette présentation sur un dossier-projet **personnel** de 5 à 10 pages, hors annexes, élaboré à l'aide de l'outil informatique. Le dossier-projet sert uniquement de support à l'épreuve, il n'est pas évalué en tant que tel.

Le dossier projet est structuré de façon à mettre en évidence :

- le but visé et les moyens choisis pour l'atteindre
- la démarche de projet qui a conduit au résultat tel que présenté
- la dimension collaborative du projet lié au travail en équipe (2 à 3 élèves)

Observation : tout candidat se présentant sans dossier-projet ou avec un dossier-projet non conforme à la définition de l'épreuve est considéré comme présent.

La commission d'évaluation lui fait constater l'absence de dossier-projet ou sa non conformité. La note zéro pour cette partie de l'épreuve lui est alors attribuée. Un dossier-projet est considéré non conforme s'il n'est pas personnel, n'est pas réalisé avec l'outil informatique, ou comporte moins de 5 pages hors annexes.

1-2.2 Deuxième partie : Dialogue argumenté avec la commission d'évaluation

Cette partie d'une durée de 12 minutes minimum est notée sur 12 points.

La commission d'évaluation interroge le candidat sur différents aspects de son projet et sur son lien avec les compétences fixées par le programme.

Cette interrogation a notamment pour but de vérifier que le candidat s'est approprié les notions fondamentales, sait les utiliser dans un contexte particulier ou les relier aux autres enseignements scientifiques spécifiques de la série.

2 - Fiche d'évaluation

L'épreuve d'évaluation de l'enseignement de spécialité informatique et sciences du numérique fait l'objet d'une fiche individuelle d'évaluation établie selon le modèle en annexe de la note de service n° 2012-065 du 6 avril 2012 (annexe n° 1).

Les fiches d'évaluation pré-renseignées à partir des données issues d'OCEAN seront transmises aux établissements mi avril.

Les fiches d'évaluation ont le statut de copies d'examen. A ce titre elles pourront être communiquées aux candidats qui en font la demande à l'issue de la délibération des jurys. Elles sont conservées dans l'établissement pendant un an après la délibération des jurys.

Les examinateurs ne sont pas autorisés à communiquer les notes qu'ils attribuent aux candidats. Seul le jury de l'examen a compétence pour arrêter la note définitive des épreuves.

3 - Commission d'harmonisation

Les notes proposées par les commissions d'évaluation seront saisies par internet au plus tard le 28 mai à 17 heures.

La commission académique d'harmonisation se réunira au lycée Marie Madeleine Fourcade à Gardanne le vendredi 6 juin 2014 de 9 heures à 12 heures.

Les statistiques destinées à permettre l'harmonisation des notes seront établies par mes soins à partir du fichier académique des notes pour être mises à la disposition de la commission académique d'harmonisation de la notation.

Le bordereau informatique de notation et les fiches individuelles d'évaluation de chaque établissement seront apportés à la réunion de la commission d'harmonisation par un professeur désigné par le chef d'établissement (annexe n° 2).

A l'issue des opérations d'harmonisation les notes modifiées seront saisies par mes services.

4 - Cas particulier des candidats issus d'un établissement privé hors contrat, individuels ou inscrits au CNED

Pour ces candidats l'épreuve revêt la forme d'une épreuve orale ponctuelle d'une durée de 20 minutes maximum.

Elle porte sur les compétences figurant dans le programme de la spécialité informatique et sciences du numérique.

Ces candidats sont rattachés aux centres figurant en annexe n° 3.

5 - Calendrier

- > 18 avril 2014 : transmission à la DIEC de l'annexe 2
- mi-avril transmission aux établissements des bordereaux informatiques de notation et des fiches individuelles d'évaluation
- du 19 au 28 mai : évaluation des candidats
- 28 mai 2014 à 17 heures : date limite de saisie des notes
- vendredi 6 juin 2014 de 9 heures à 12 heures : réunion de la commission académique d'harmonisation au lycée Marie Madeleine Fourcade à Gardanne
- mardi 10 juin 2014 : saisie des notes modifiées par la DIEC 2-02

Signataire : Patrick ARNAUD, Secrétaire Général Adjoint de l'Académie d'Aix-Marseille

BACCALAUREAT GENERAL SERIE S

Epreuve orale d'informatique et de sciences du numérique (ISN) Fiche individuelle d'évaluation (recto)

NOM du candidat :	SESSION:			
PRÉNOM:	ÉTABLISSEMENT :			
1 - Première partie : Évaluation d'un projet et soutenance orale (notée sur 8 points)				
Compétences (*)	Capacités mises en jeu (*)			
C1	C1.2	notée sur 1 point		
C2	C2.1, C2.2, C2.3	notée sur 2 points		
C3	C3.1	notée sur 1 point		
C4	C4.1, C4.2	notée sur 2 points		
Globalisation		notée sur 2 points		
Total		noté sur 8 points	= /8	
(*) Pour leur dét	inition détaillée, se reporter à la	a grille figurant au vei	rso	
2 - Seconde partie :	Dialogue argumenté (notée sur	12 points)		
Compétences (*)	Capacités mises en jeu (*)	Notation		
C1	C1.1, C1.2	notée sur 2 points		
C2	C2.1, C2.2, C2.3	notée sur 3 points		
C3	C3.1, C3.3	notée sur 2 points		
C4	C4.2, C4.3	notée sur 2 points		
Globalisation		notée sur 3 points		
Total		noté sur 12 points	= /12	
(*) Pour leur dét	inition détaillée, se reporter à la	a grille figurant au vei	rso	
3 - Evaluation globa	le (note de la première partie +	note de la seconde pa	artie) :	
Note sur 20			= /20	
Appréciation				

signatures et date :

Noms et prénoms des examinateurs :

BACCALAUREAT GENERAL SERIE S

Epreuve orale d'informatique et de sciences du numérique (ISN) - Fiche individuelle d'évaluation (verso) Grille de compétences et capacités mises en jeu dans l'enseignement

Compétences			Capacités et exemples d'observables	
C1	Décrire et expliquer une	C1.1	Justifier	
	situation, un système ou un		dans une situation donnée, un codage numérique ou l'usage d'un format approprié, qu'un programme réalise l'action	
	programme		attendue	
		C1.2	Détailler	
			le déroulement d'une communication numérique, le rôle des constituants d'un système numérique, le rôle des éléments	
			constitutifs d'une page web, ce qu'effectue tout ou partie d'un programme ou de l'algorithme associé, l'enchaînement des	
			événements qui réalisent la fonction attendue par un programme	
C2	Concevoir et réaliser une	C2.1	Analyser	
	solution informatique en		un besoin dans un système d'information, le fonctionnement d'un algorithme	
	réponse à un problème	C2.2	Structurer	
		_	une formule logique, des données, une arborescence, une page web, une approche fonctionnelle en réponse à un besoin	
		C2.3	Développer	
			une interface logicielle ou une interface homme-machine, un algorithme, un programme,	
			un document ou fichier numérique	
C3		C3.1	Agir au sein d'une équipe	
	sein d'une équipe dans le	_	dans des rôles bien définis, en interaction avec le professeur.	
	cadre d'un projet	C3.2	Rechercher et partager	
			une information, une documentation, une explication.	
		C3.3	Maîtriser l'utilisation d'outils numériques collaboratifs	
			du type ENT, système de gestion de contenu (CMS), groupe de travail, forums	
C4	Communiquer à l'écrit et à	C4.1	Documenter un projet numérique	
	l'oral		pour en permettre la communication en cours de réalisation et à l'achèvement, tout en précisant le déroulement et la finalité	
		040	du projet.	
		C4.2	Présenter (Control de la Control de la Contr	
			le cahier des charges relatif à un projet ou un mini-projet, la répartition des tâches au sein de l'équipe, les phases	
		C4 2	successives mises en œuvre, le déroulement de l'ensemble des opérations	
		C4.3	Argumenter	
C5	Foire un usage reeneneele	CE 4	les choix relatifs à une solution (choix d'un format, d'un algorithme, d'une interface).	
Co	Faire un usage responsable des sciences du numérique		Avoir conscience de l'impact du numérique dans la société notamment de la persistance de l'information numérique, de la non-rivalité des biens immatériels, du caractère supranational	
	en ayant conscience des		des réseaux, de l'importance des licences et du droit.	
	problèmes sociétaux	C5.2	Mesurer les limites et les conséquences	
	induits	33.Z	de la persistance de l'information numérique, des lois régissant les échanges numériques, du caractère supranational des	
	illuults		réseaux.	
		İ	reseaux.	

(signature et cachet)

Établissement	
EPREUVE DE SPECIALITE INFORMATIQ	UE ET SCIENCES DU NUMERIQUE
COMMISSION ACADEMIQUE D'HARM	ONISATION DE LA NOTATION
Vendredi 6 juin 2014 de 9 ł	neures à 12 heures
Lycée Marie Madeleine Fou	ırcade GARDANNE
Nom du professeur proposé pour être membre de la co notation	ommission académique d'harmonisation de la
M. Mme	
	l e chef d'établissement

A renvoyer à la DIEC 2-02 pour le 18 avril 2014

CENTRES D'EPREUVES POUR LES CANDIDATS INDIVIDUELS

CENTRES D'EPREUVES	NOMBRE DE CANDIDATS
Vauvenargues AIX	1
Saint Charles MARSEILLE	2





Division des Examens et Concours

DIEC/14-630-1520 du 14/04/2014

BACCALAUREATS GENERAL ET TECHNOLOGIQUE - SESSION 2014 - CALENDRIER DE DIFFUSION DES CONVOCATIONS CANDIDATS ET PROFESSEURS ET DU MATERIEL POUR LES CENTRES

Destinataires : Mesdames et Messieurs les proviseurs des lycées publics et privés sous contrat

chefs des centres d'épreuves des baccalauréats général et technologique

Dossier suivi par : Mme RIPERTO tel : 04 42 91 71 83 - fax : 04 42 91 75 02

L'application ORGANET permet aux établissements centres d'examen

- d'affecter des salles aux candidats (épreuves écrites, orales et pratiques),

- d'éditer des documents nécessaires au déroulement des épreuves (listes d'affichage, d'appel et d'émargement),
- d'extraire des fichiers de candidats utilisables avec des logiciels de bureautique.

Les autres documents vous seront adressés comme les sessions précédentes par navette courrier et par tournées automobiles selon le calendrier suivant :

I/ Calendrier des transmissions par voie postale et courrier électronique (*)

Documents		épreuves	Epreuves terminales	
		anticipées (*)	BCG	BTN
- convocations - notice aux candidats candidats - étiquettes livrets scolaires		6 mai	15 avril	
	- liste candidats handicapés	20 mai	13 mai	
professeurs	convocations et listes d'émargementinstructions correcteurs-examinateurs	13 mai	13 mai	
épreuves pratiques et orales				
- bordereaux	compétences expérimentales et d'ISN série S x informatiques de notation duelle d'évaluation		15 avril	
 épreuves pratiques de spécialité série STMG bordereaux informatiques de notation listes d'affectation professeurs fiche individuelle d'évaluation 				13 mai
 épreuves orales et pratiques séries STI2D/STD2A/STL bordereaux informatiques de notation 				
■ épreuves or	ales séries S/SCI – S/EAT		13 mai	
évaluation sections européennes bordereaux de notation			13 mai	13 mai

II/ Documents acheminés par tournées automobiles : épreuves obligatoires terminales et épreuves anticipées des baccalauréats général et technologique :

Les jeudi 22, vendredi 23, lundi 26, mardi 27 et mercredi 28 mai selon les modalités figurant en annexe.

L'envoi contient :

- Etiquettes de table et d'anonymat,
- Listes :

Correspondance d'anonymat Déroulement toutes épreuves,

- Fiches d'interrogation épreuve orale EAF et épreuve orale d'histoire géographie des séries technologiques,
- Enveloppes acheminement des copies contenant les bordereaux informatiques de notation des épreuves écrites,
- Epreuves orales (EA, série L langues) :
 Bordereaux informatiques de notation des épreuves orales
 Liste d'affectation des professeurs aux épreuves orales
- Epreuves ponctuelles orales de langues (toutes séries) :
 Bordereaux informatiques de notation
 Fiche individuelle d'évaluation
 Listes d'affectation des professeurs
- Epreuve orale Droits et grands enjeux du monde contemporain série L : Bordereaux de notation
 Fiches d'évaluation
- Convocations surveillance des épreuves
- Instructions-surveillants
- Procès-verbaux de salle
- Consignes relatives aux fraudes
- Procès-verbal suspicion de fraudes
- Imprimés d'inscription à la session de septembre
- Modèles de fiche d'évaluation épreuve orale de langues vivantes du second groupe
- Modèle de bordereau épreuves orales du second groupe
- Papier infalsifiable (centre de délibérations uniquement)

Les bordereaux de notation des épreuves orales et pratiques sont édités en un seul exemplaire (format A4). A l'issue des épreuves les bordereaux doivent être remis par les professeurs interrogateurs aux chefs de centres.

Tous les professeurs correcteurs interrogateurs saisiront leurs missions d'interrogation et de correction par internet à partir de l'application IMAG'IN.

Signataire : Patrick ARNAUD, Secrétaire Général Adjoint de l'Académie d'Aix-Marseille

DIEC 2.02 ANNEXE

Calendrier et modalités de distribution des documents par tournées automobiles du Rectorat Aix-Marseille

BACCALAUREATS GENERAL ET TECHNOLOGIQUE

Etabl	issements centre d'épreuves	Dates
Manosque	Esclangon, les Isles, Ecole internationale	
Digne	David Neel, Pierre Gilles de Gennes	
Barcelonnette	André Honnorat	
Sisteron	Paul Arène	Jeudi 22 mai 2014
Gap	A.Briand, D. Villars	
Embrun	Honoré Romane	
Briançon	Altitude	
Vitrolles	Jean Monnet	
Gignac	Saint Louis Sainte Marie	
Istres	A.Rimbaud	
Martigues	J. Lurcat, P. Langevin	
Marignane	M. Genevoix	Vendredi 23 mai 2014
Miramas	J. Cocteau	
Salon	L'Empéri, A. de Craponne	
Arles	Pasquet, Montmajour	
Tarascon	Daudet	
	Artaud, Marie Curie, Diderot, Victor Hugo,	
	Saint Exupéry, Saint Charles, Thiers, La	
Marseille Nord	Fourragère, Sévigné, Lacordaire,	Lundi 26 mai 2014
	Conservatoire de Musique, Saint Joseph la	
	madeleine	
	Daumier, Marseilleveyre, Montgrand, Jean	
Marseille Sud	Perrin, Rempart, Pagnol, Lycée Hôtelier,	
iviai seille suu	Notre dame de sion, Saint Joseph les	
	maristes, L'olivier Coffy, Mélizan, Belsunce	Mardi 27 mai 2014
Aubagne	Joliot Curie	
La Ciotat	La Méditerranée, Lumière	
Gémenos	Saint Jean de Garguier	
Pertuis	Val de durance	
Apt	Charles de Gaulle	
Isle s/sorgue	A.Benoît	
Carpentras	Fabre, Victor Hugo, Louis Giraud,	
	Immaculée conception	
Cavaillon	Dauphin	Mercredi 28 mai 2014
Bollène	Lucie Aubrac	
Orange	L'arc, Saint Louis	
Vaison	Lycée Vaison	
Avignon	Petrarque, F. Mistral, René Char, Ph de	
	Girard, Aubanel, Pasteur, Saint Joseph	

Les établissements d'AIX GARDANNE LUYNES doivent venir retirer leurs documents au rectorat DIEC 2.02 bureaux n°209 et 210 à partir du mercredi 28 mai à 9 heures.





Division des Examens et Concours

DIEC/14-630-1521 du 14/04/2014

BACCALAUREAT GENERAL - EPREUVE DE SPECIALITE DE LA SERIE L : DROIT ET GRANDS ENJEUX DU MONDE CONTEMPORAIN - SESSION 2014 DU BACCALAUREAT DE LA SERIE LITTERAIRE

Références : Note de service n° 2012-005 du 5 janvier 2012 - BOEN - Note de service n° 2012-073 du 9 mai 2012 - BOEN n° 20 du 17 mai 2012

Destinataires : Mesdames et Messieurs les proviseurs des lycées publics et privés sous contrat

Dossier suivi par : Mme RIPERTO tel : 04 42 91 71 83 - Mme EXPOSITO tel : 04 42 91 71 88 - fax : 04 42 91 75 02

La note de service n° 2012-005 du 5 janvier 2012 fixe les modalités de l'épreuve d'enseignement de spécialité de Droit en grands enjeux du monde contemporain du baccalauréat de la série littéraire.

1 Règlement d''examen

Il s'agit d'une épreuve orale, notée sur 20 points, évaluée en contrôle ponctuel et affectée du coefficient 4.

- 1-1 Candidats scolaires (établissements publics et privés sous contrat, cned scolaire) La durée de l'épreuve est de 20 minutes **sans temps de préparation** pour les candidats qui ont réalisé un dossier projet
- 1-2 Candidats individuels ou scolarisés dans un établissement privé hors contrat Les candidats individuels sont soumis à une épreuve orale d'une durée de 20 minutes portant sur un sujet en lien avec les notions de programme choisi par l'examinateur. Ils disposent de **20 minutes de préparation**.

2 Support de l'épreuve

2-1 Candidats scolarisés (établissements publics et privés sous contrat)

Le projet réalisé par le candidat au cours de l'année scolaire sert de support à l'épreuve. Le dossierprojet n'est que le support de l'épreuve, il ne doit pas faire l'objet d'une évaluation.

Pour interroger dans les meilleures conditions, les professeurs interrogateurs prendront connaissance des projets des candidats avant l'interrogation.

Les dossiers projets des candidats seront donc adressés dans les centres d'épreuves par les établissements d'origine au plus tard le **28 mai 2014**.

Dans l'hypothèse ou un candidat ne remet pas son dossier projet, il sera interrogé selon les mêmes modalités qu'un candidat individuel.

2-2 Candidats individuels ou scolarisés dans un établissement privé hors contrat Ces candidats ne réalisent pas de dossier projet. Ils sont interrogés sur un sujet choisi par l'examinateur

3 Jury de l'épreuve

Le jury est composé d'un seul examinateur. L'évaluation est assurée par un professeur chargé de l'enseignement de droit et grands enjeux du monde contemporain qui n'a pas assuré la formation du candidat.

4 Notation

La note attribuée par l'examinateur est exprimée en points entiers sur la base des modalités figurant sur la grille d'évaluation. L'arrondi est décidé par l'examinateur.

La grille d'évaluation a valeur de copie d'examen, elle peut donc être communiquée au candidat qui en fait la demande par le centre d'épreuve après la délibération du jury.

L'examinateur doit renseigner la grille avec soin et expliciter la notation dans la rubrique « appréciation globale de l'examinateur ».

Il n'est pas prévu de fiche d'évaluation pour les candidats individuels.

5 Calendrier et centres d'épreuves

5-1 Calendrier

Transmission des fiches d'évaluation et des bordereaux de notation dans les centres d'épreuves fin mai 2014.

Envoi des dossiers projets des candidats dans les centres d'épreuves par les établissements d'origine des candidats le 28 mai 2014 au plus tard.

Consultation des dossiers-projets par les professeurs interrogateurs le 2 juin 2014 ou 10 juin 2014 Evaluation les 11 et 12 juin 2014.

5-2 Centres d'épreuves

Centres d'épreuves	11 Juin 2014		12 Juin 2014		Etablissements d'origine	
	candidats	jurys	candidats	jurys	des candidats	
David Neel DIGNE	10	01			David Neel DIGNE	
					1 isolé	
Félix Esclangon MANOSQUE			14	01	Félix Esclangon MANOSQUE	
					2 cned scolaire	
D. Villars GAP			18	01	D. Villars GAP	
					Briand GAP	
Cézanne AIX			26	02	Cézanne AIX	
					Vauvenargues AIX	
					Sacré Cœur AIX	
					Ste Catherine AIX	

Centres d'épreuves	11 Juin 2014		12 Juin 2014		Etablissements d'origine	
,	candidats	jurys	candidats	jurys	des candidats	
					1 cned scolaire	
					1 isolé	
Pasquet ARLES	16	01			Montmajour ARLES	
			08	01	Pasquet Arles	
					Daudet Tarascon	
					1 cned scolaire	
Joliot Curie AUBAGNE			11	01	Joliot Curie AUBAGNE	
					1 cned scolaire	
Jean Cocteau MIRAMAS	16	01	6	01	L'Empéri SALON	
					de Craponne SALON	
					Viala Lacoste SALON	
Lurçat MARTIGUES			12	01	Rimbaud ISTRES	
					2 cned scolaire	
					1 isolé	
St Exupéry MARSEILLE	16	01	23	02	Thiers MARSEILLE	
					St Charles MARSEILLE	
					A. Artaud MARSEILLE	
					V. Hugo MARSEILLE	
					St Joseph Madeleine MARSEILLE	
					2 Isolés	
Marseilleveyre MARSEILLE	16	01	32	02	Marseilleveyre MARSEILLE	
					Périer MARSEILLE	
					Pagnol MARSEILLE	
					Daumier MARSEILLE	
					Notre Dame de Sion MARSEILLE	
					3 isolés	
					2 cned scolaire	

Centres d'épreuves	11 Juin 2014		12 Juin 2014		Etablissements d'origine
	candidats	jurys	candidats	jurys	des candidats
Mistral AVIGNON	15	01	45	03	Mistral AVIGNON
					Aubanel AVIGNON
					St Joseph AVIGNON
					René Char AVIGNON
					Dauphin CAVAILLON
					L'Arc ORANGE
					1 cned scolaire
					3 isolés
Victor Hugo CARPENTRAS			18	01	V. Hugo CARPENTRAS
					J. H. Fabre CARPENTRAS
					1 cned scolaire

Signataire : Patrick ARNAUD, Secrétaire Général Adjoint de l'Académie d'Aix-Marseille

BACCALAUREAT GENERAL SERIE L EPREUVE ORALE DE DROIT et GRANDS ENJEUX DU MONDE CONTEMPORAIN

FICHE INDIVIDUELLE D'ÉVALUATION (Recto)

NOM du candidat :	SESSION	SESSION:			
PRÉNOM:	ÉTABLISS	TABLISSEMENT :			
NUMÉRO:					
1 - CRITÈRES D'ÉVALUATION (*)					
		Projet et ance orale	A2 - Dialogue argumenté		
C1 - Mobiliser des connaissances juridiques pour analyse une situation concrète	er				
C2 - Repérer les enjeux et/ou les problématiques du sujet abordé dans le cadre du projet					
C3 - Proposer la ou les solutions juridiques possibles					
C4 - Présenter avec clarté une argumentation juridique er utilisant le vocabulaire adapté	1				
C5 – Maîtriser la communication orale					
Total des points par colonne		/ 10	/ 10		
(*) Placer dans chaque case les points attribués au candidat s	elon les règle	s de notation fi	gurant au verso		
2 - ÉVALUATION GLOBALE					
2-1 Proposition de note : (non communiquée au candidat)		/ 20			
2-2 Appréciation globale de l'évaluateur :					
Nom et prénom de l'examinateur					

Signature et date

EPREUVE ORALE DE DROIT et GRANDS ENJEUX DU MONDE CONTEMPORAIN

FICHE INDIVIDUELLE D'ÉVALUATION (Verso)

RÈGLES DE NOTATION

Répartition des points par compétence évaluée

	A1 - Projet et soutenance orale	A2 - Dialogue argumenté
C1 - Mobiliser des connaissances juridiques pour analyser une situation concrète	0 à 2 points	0 à 2 points
C2 - Repérer les enjeux et/ou les problématiques du sujet abordé dans le cadre de son projet	0 à 2 point	0 à 2 points
C3 - Proposer la ou les solutions juridiques possibles	0 à 1 point	0 à 2 points
C4 - Présenter avec clarté une argumentation juridique en utilisant le vocabulaire adapté	0 à 3 points	0 à 3 points
C5 – Maîtriser la communication orale	0 à 2 points	0 à 1 point
Total des points par colonne	Min. 0 à max. 10	Min. 0 à max. 10

N.B. : les points attribués à chaque compétence évaluée peuvent être en point entier ou en demi-point. Mais la note globale de l'épreuve doit être arrondie au point entier le plus proche.





Division des Examens et Concours

DIEC/14-630-1522 du 14/04/2014

FRAIS DE GESTION D'AFFRANCHISSEMENT POUR LES EXAMENS NIVEAU III (BTS) ET IV (BAC, BP)

Références: décret n° 96 565 du 19 juin 1996 relatif à la rémunération de certains services rendus par le ministère chargé de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur - Arrêté du 28 septembre 1996 portant institution de régies de recettes auprès de certains services du ministère de l'éducation nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche - Instruction codificatrice M 9.6.

Destinataires : Mesdames et Messieurs les chefs des établissements des lycées publics et des

agents comptables de l'académie

Dossier suivi par : M. PACHECO - Tel : 04 42 91 71 70 - Fax : 04 42 91 73 45

Les textes réglementaires visés en objet autorisent le remboursement des affranchissements des courriers destinés aux candidats aux examens et concours.

La procédure actuelle qui consiste à demander aux EPLE de collecter et transmettre les chèques demandés aux candidats scolaires à la division des examens et concours du rectorat accroit les risques de gestion de fait. Elle est remplacée par la procédure suivante.

Abordée lors de différentes concertations et groupes de travail avec les différents partenaires, l'objectif de cette nouvelle procédure sera de sécuriser, simplifier et moderniser cette phase importante de l'inscription des candidats aux différents examens.

A compter de la session 2015, les frais de gestion d'affranchissements demandés par la DIEC aux candidats scolaires pour les examens seront encaissés directement par les EPLE en vue de leur reversement en masse au comptable du recteur. L'EPLE agissant en tant qu'intermédiaire.

Cette opération purement comptable, d'encaissement et de décaissement sera réalisée hors budget de l'établissement.

Il s'agira d'opérations particulières avec l'Etat gérées en classe 4 à la subdivision intéressée du compte 443.

Les sommes ainsi perçues, seront reversées sur le compte Drfip PACA Bouches du Rhône du rectorat.

Des informations complémentaires vous seront apportées par les différentes circulaires d'inscriptions des examens concernés, le calendrier prévisionnel s'étend généralement de mi-octobre à fin novembre.

Je vous remercie de bien vouloir m'indiquer les difficultés que vous pourriez rencontrer pour l'application de ce nouveau dispositif.

Signataire : Didier LACROIX, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille